

LIZARD ENERGY LES TARIFS PHOTOVOLTAIQUES

Conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil. Publié au J.O le 01 septembre 2010

Les tarifs applicables à une installation sont déterminés par la date de demande complète de raccordement au réseau public par le producteur.

Les tarifs sont garantis pendant 20 ans. Pour les projets dont la demande de raccordement au réseau public se fait avant fin décembre 2011, les tarifs seront indexés à hauteur de 20% du taux d'inflation chaque année.

Les tarifs pour les « systèmes intégrés au bâti (<250 kW)»

Résidentiel : <3kW: 0,58€/kWh, >3kW: 0,51€/kWh

Bâtiments à usage d'enseignement ou de santé: 0,51€/kWh

Autres bâtiments : 0,44€/kWh

Les tarifs pour les Installations avec « intégration simplifiée au bâti »:

Bâtiments moins de 2 ans, systèmes >250 kW et intégration simplifiée : 0,37€/kWh

Les tarifs pour les installations au sol :

Corse et départements d'Outre Mer : 0,352€/kWh

Métropole : 0,276€/kWh (pour les installations d'une puissance supérieure à 250 kilowatts crête, ce tarif est multiplié par un coefficient dont la valeur dépend du département. Voir la carte ci dessous).

